

BENOIT HAMON

MINISTRE DELEGUE AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES, CHARGE DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET DE LA CONSOMMATION

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 3 juillet 2013 N° 696

Benoît HAMON a ouvert hier à Bercy les rencontres du financement de l'Economie sociale et solidaire, en présence de Nicolas DUFOURCQ directeur général de bpifrance et de Stéphane KEITA, directeur du développement territorial de la CDC

Au travers de plusieurs tables rondes réunissant, à l'invitation de Pierre MOSCOVICI et Benoît HAMON, des entrepreneurs de l'Economie sociale et solidaire et des praticiens du financement (équipes d'investissement, banquiers de détail), le ministre délégué a présenté les nouvelles réponses de la puissance publique au financement des entreprises de l'ESS et de l'innovation sociale.

Lors de ces rencontres, les équipes de Bpifrance et de la Caisse des Dépôts et Consignations ont présenté toute la gamme des outils de soutien public développée pour répondre aux besoins de financement des entreprises de l'ESS couvrant le haut de bilan, le bas de bilan, le financement de l'innovation sociale, ainsi que l'accompagnement des entités en recherche de financements :

- 1. <u>Création d'un fonds de fonds</u>: il financera des fonds ciblant les entreprises de l'ESS, au sens du futur projet de loi ESS (SCOP, coopératives, associations notamment) se trouvant au stade de la croissance et de la transmission. En première analyse la capacité d'engagement totale du ou des fonds ainsi créés pourrait être comprise entre 50 et 100 millions d'euros. Seront aussi ciblées par ce ou ces fonds des entités à fort impact social.
- 2. <u>Le financement en quasi fonds propres bancaires</u>: Bpifrance ouvrira une enveloppe dédiée de <u>50 millions d'euros de Prêts Participatifs Sociaux et Solidaires (PPSS)</u>. Ces prêts sont particulièrement innovants pour l'ESS. Ils permettent un investissement de long terme pour accompagner une prise de risque maîtrisée par le porteur de projets, en adaptant la rémunération de l'outil au profil de l'entreprise.
- 3. Augmentation de la capacité de garantie des financements bancaires pour les associations. Le rapprochement entre Bpifrance et <u>SOGAMA</u> permettra de mieux répondre aux besoins des associations, notamment de moyenne et grande taille.
- 4. <u>La création d'un fonds d'innovation sociale</u>. Bpifrance élargira à l'innovation sociale le périmètre de ses interventions en matière d'innovation : <u>L'Etat proposera aux régions les plus impliquées dans le soutien à l'innovation sociale un partenariat au sein de ce fonds. **A ce titre l'Etat s'engage à un objectif cible de 20 millions d'euros** pour financer via des avances remboursables les projets les plus innovants.</u>





5. <u>La création d'une plateforme d'hébergement des sites de crowdfunding</u> dédiée en particulier au financement des TPE de l'ESS qui permettra de fédérer rapidement (d'ici septembre 2013) les opérateurs de *crowdfunding*, centrés en partie sur le financement d'entreprises relevant du domaine de l'ESS.

Pour Benoît HAMON, « la gamme très complète des financements proposée par Bpifrance et CDC constitue un environnement favorable pour mobiliser les financeurs privés et accompagner le changement d'échelle de l'Economie sociale et solidaire ».

